

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**De la Commune d'ASPREMONT (06790)****Séance du 16 novembre 2023**

Date de  
convocation :  
10.11.2023

L'an deux mille vingt-trois et le seize novembre à 19h00, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal BONSIGNORE.

**Présents :**

M. BONSIGNORE Pascal

M. PIERACCINI Joel  
Mme GIAUFFRET Caroline  
M. ARZANI Jean-Pierre  
Mme FAYOLLE Patricia  
M. CHAIX Michel  
Mme PERNOT Chantal  
M. MERCIER Thierry  
Mme DI BARTOLO Claire  
M COUBETERGUES Benoit  
Mme GIGNOUX Laure  
M. LE MORVAN Gilles  
Mme ASSO-CHARNET Geneviève  
Mme SALET Catherine  
M. GIOUAN Aimé

**Excusés avec procuration :**

- Monsieur Franck ANDRIO a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre ARZANI
- Madame Isabelle VONNER a donné procuration à Monsieur Joel PIERACCINI
- Madame Emmanuelle HAM a donné pouvoir à Madame Laure GIGNOUX

**Absent excusé :**

- Monsieur BARBIER Olivier.

Madame GIAUFFRET Caroline a été nommée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 18

Présents : 15

Pouvoirs : 3

Votants : 18

**POINTE CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE AU SIVOM VAL DE BANQUIERE AVENANT N°1 OPERATION DE SECURISATION DES REMPARTS DU CHATEAU ET AMENAGEMENT DES JARDINS**

**Vu** les statuts du Sivom Val de Banquière,

**Vu** l'article L2422-7 du Code de la Commande Publique,

**Vu** la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée signée le 17 janvier 2023 entre la commune et le Sivom Val de Banquière,

**Considérant** que sur délégation de maîtrise d'ouvrage constatée par Convention du 17 janvier 2023, le SIVOM Val de Banquière a mené la sécurisation des remparts du château et de l'aménagement des jardins.

**Considérant** que le coût de l'opération estimé à 527 335 € HT soit 632 802 € TTC est réévalué à 940 000 HT soit 1 128 000 euros TTC.

Aussi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal pour solder cette opération et prendre en compte les éléments dans les relations du Syndicat avec la commune :

- de valider le montant de l'enveloppe budgétaire affectée à l'opération à 1 128 000 euros TTC ;
- d'autoriser Monsieur le Maire d'Aspremont et Monsieur le Président à signer avec ou son représentant un avenant n°1 à la Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage du 17 janvier 2023, actualisant le plan de financement en reprenant les montants ci-dessus, selon le modèle annexé.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité des membres présents et représentés : (1 vote contre Monsieur Gilles Le Morvan)**

- de valider le montant de l'enveloppe budgétaire affectée à l'opération à 1 128 000 euros TTC ;
- d'autoriser Monsieur le Maire d'Aspremont et Monsieur le Président à signer avec ou son représentant un avenant n°1 à la Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage du 17 janvier 2023, actualisant le plan de financement en reprenant les montants ci-dessus, selon le modèle annexé.

FAIT et DELIBERE en Mairie les jours, mois et an que-dessus.

Aspremont, le 20 novembre 2023



Le Maire,

Pascal BONSIGNORE